

L'APOLLINAIROIS

VOL. 28 / N° 10 / JUILLET 2021

Date de tombée : 20 août 2021

Prochaine parution : 7 septembre 2021



BONNES VACANCES!



Nouvelle caserne de pompiers

Le bureau municipal sera fermé du 26 au 30 juillet inclusivement pour les vacances estivales.

Il n'y a pas de parution du journal en août. Prochaine parution 7 septembre.

3^e versement des taxes municipales : 31 août.

I N D E X

- 2 : Mot du maire
- 3 : Le mot d'Urbain
- 4 : Bibliothèque – Licence de chiens – La vie en brun
- 5 : Filles d'Isabelle – L'Entraide – Pochettes nouveaux arrivants
- 6 : Travaux rue Principale détours
- 7 : Déchets en bordure des routes – Programme Rénorégion

- 8 : Voiturettes de golf – Concours service des loisirs
- 9-12 : Détails architecturaux caractéristiques
- 13 : Food trucks sur la rue Laurier – CPAL vaccination
- 14-18 : Procès-verbaux de juin
- 18 : Service de navette aérienne – Regroupement des jeunes
- 19 : Coordonnées

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

Mot du maire



L'an passé, nous avons terminé l'agrandissement de notre usine d'eau potable sur la rue des Lilas, ce qui nous a permis de brancher 2 nouveaux puits. Ceux-ci fournissent un bon volume d'eau, ce qui nous donne une certaine marge de manœuvre. Malgré cela, il est important de vous rappeler l'importance d'économiser l'eau potable. Voici donc des recommandations de base qui nous permettent d'économiser plusieurs mètres cubes d'eau : ne pas arroser la pelouse. Pour les nouvelles pelouses, arroser le soir environ 30 minutes, cela est suffisant. Ajouter du paillis dans le jardin et les plates-bandes pour ralentir l'évaporation. Récupérer l'eau de pluie dans un baril pour arroser le jardin et la pelouse et surtout ne jamais nettoyer votre entrée en asphalte avec de l'eau potable. Pour vous donner un exemple, pendant la canicule du mois de juin, notre consommation est passée d'environ 1100 mètres cubes d'eau par jour à presque 1800 mètres cubes par jour. Cette hausse est énorme, si cette consommation perdurait trop longtemps, cela pourrait affecter la nappe phréatique. Comme on dit, il vaut mieux prévenir que guérir!

Comme nous avons pu le constater ces derniers jours, des catastrophes comme des tornades peuvent survenir à l'occasion au Québec. Le 21 juin dernier, nous avons reçu un message d'alerte nous avisant qu'il y avait risque d'orages violents et de tornades dans notre secteur, et ce fut le cas pour quelques municipalités de notre MRC. Cela nous montre qu'il est très important de prendre ces alertes au sérieux et d'être aux aguets pendant la période d'alerte. Cela pourrait vous sauver la vie. Ces alertes viennent de nos organisations provinciales. Notre Municipalité s'est dotée, il y a quelques années, d'un service d'alerte automatisé afin de vous rejoindre lors de situation d'urgence ou autres événements qui nécessitent de vous informer. Ce service achemine rapidement les messages vocaux ou courriels aux citoyens d'un secteur ou sur l'ensemble du territoire. Dans le contexte où un événement pourrait représenter une menace réelle ou imminente, la Municipalité souhaite vous rejoindre rapidement. Donc, pour être en mesure de recevoir les alertes, si vous n'êtes pas inscrit présentement, vous pouvez le faire en cliquant sur le lien du SAA sur le site Web de la Municipalité. L'an dernier, ce service nous a été très utile pour passer nos messages lors de la canicule.

Présentement, des travaux importants se font sur la rue Principale, entre la rue de l'Église et la rue Côté. Ces travaux devraient durer de 9 à 12 semaines. Il était important de profiter d'une aide de 1 417 574 \$ de nos gouvernements pour refaire cette partie de rue, car les anciennes conduites d'aqueduc et d'égouts dataient de plus de 50 ans. Des inconvénients sont à prévoir pour les gens du secteur, mais nous ferons tout pour limiter ceux-ci au minimum. D'ailleurs, en raison de ces travaux, la Municipalité pourrait émettre des avis d'ébullition d'eau pour les résidents de la zone touchée. Nous vous remercions de votre compréhension!

Les travaux d'agrandissement de notre caserne de pompier viennent de se terminer. Il nous fera plaisir de vous inviter à une visite, probablement au mois d'août prochain. Pour ce projet, nous avons obtenu 2,2 M \$ en subventions, pour un investissement total de 3,6 M \$.

Notons aussi les travaux de la passerelle sur le chemin Bourret qui sont terminés. Cette passerelle sera très utile pour les résidents du quartier des Geais Bleus, car elle leur permettra de rejoindre en toute sécurité la piste multifonctionnelle de la rue Demers, que ce soit à pied ou à vélo. Pour la réalisation de ce projet, nous recevrons 50 % du coût des travaux du Fond de la Sécurité routière. Les coûts étaient estimés à environ 537 000 \$.

Bon été à tous!

Votre maire,
Bernard Ouellet

LE MOT D'URBAIN

Service de l'urbanisme

DES SERVITUDES D'ÉNERGIR TRAVERSENT VOTRE MUNICIPALITÉ?
Des mesures préventives de sécurité s'appliquent!



Pour desservir le territoire du Québec, Énergir transporte le gaz naturel sur de longues distances par l'entremise de conduites de gaz naturel à haute pression (jusqu'à 50 fois la pression d'un pneu de voiture).



Ces conduites se trouvent dans une zone protégée par une servitude (variant de 9 à 23 mètres) qui correspond à l'emprise consentie légalement à Énergir. Celle-ci doit être libre d'accès en tout temps pour permettre le passage à pied ou en véhicule des employés d'Énergir lors de travaux d'entretien ou en cas d'urgence. La présence de ces conduites est identifiée par des repères visuels qui contiennent des informations en cas d'urgence, mais attention, elles n'indiquent pas leur localisation exacte.

À l'intérieur des servitudes, certaines restrictions d'usage s'appliquent. Il est notamment interdit d'y ériger des bâtiments et des structures, d'y planter des arbres, d'y creuser des puits ou d'effectuer tout autre forage, d'y entreposer des matériaux inflammables, des équipements ou des véhicules, de réaliser des remblais importants, d'y effectuer du dynamitage ou encore d'y incinérer des déchets.

C'est pourquoi avant d'entamer des travaux à proximité des installations gazières ou de circuler avec de la machinerie lourde, il est obligatoire d'effectuer une demande de localisation auprès d'Info-Excavation et une demande d'autorisation auprès d'Énergir.

Énergir exerce un contrôle et une surveillance continue, 24 heures sur 24, 365 jours par année, de son réseau gazier grâce à de nombreux points de contrôle répartis sur l'ensemble du réseau. Chaque année, elle procède également à différentes activités préventives dans la zone protégée par la servitude, telles que des patrouilles aériennes et pédestres, des inspections et de la détection de fuite.

Source : servitudes-publiereportage-energir-vf2.pdf site de la COMBEQ

Pour toutes informations concernant la réglementation d'urbanisme visitez le www.st-apollinaire.com

Types des demandes de permis et certificats	Mai	Cumulatif
Agrandissement – Bâtiment complémentaire	3	3
Agrandissement – Bâtiment principal	1	11
Autorisation – Abattage d'arbre	3	10
Autorisation – Camion restaurant	4	9
Autorisation – Changement d'usage	1	6
Autorisation – Démolition	5	6
Autorisation – Enseigne	2	7
Autorisation – Remblai/Déblai	0	1
Branchement	12	78
Clôture et muret de soutènement	11	25
Construction bâtiment complémentaire	17	47
Construction bâtiment principal	12	98
Installation septique	10	30
Licence de chien	3	4
Patio, galerie, terrasse	4	21
Terrasse commerciale	0	1
Piscine	23	57
Puits	4	12
Transformation et réparation	16	48
Lotissement	2	7
Total	133	481

DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

Sur le site internet de la Municipalité au :
www.st-apollinaire.com

Sur l'icône

PERMIS EN LIGNE - URBANISME

Ou encore par le biais de :



Et vous y verrez la liste des demandes de permis disponible en ligne.

Bon été et soyez prudent!

Votre ami *Urbain Fleury*



La bibliothèque « Au Jardin des livres » vous informe...

- L'accès aux rayons est permis et le prêt de documents sur réservation est toujours disponible.
- Le nombre de personnes admises est limité.
- Un seul usager (ou famille) à la fois est permis dans les rayons sans issue.
- Le port du couvre-visage est requis en tout temps.
- Le respect de la distanciation physique.



Club de lecture d'été TD



Un club de lecture est organisé durant l'été. Pour y participer, l'enfant doit être membre à la bibliothèque et âgé entre 3 et 12 ans.

DE NOMBREUX TIRAGES

Chaque livre lu donne droit à un coupon de participation pour le tirage de la semaine.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour le club de lecture TD s'effectueront jusqu'au 3 août 2021.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Si vous déménagez, laissez-nous vos nouvelles coordonnées pour que l'on puisse mettre votre dossier à jour. Que ce soit votre nouvelle adresse, votre no de téléphone ou votre adresse courriel, nous aimons avoir les bonnes informations quand vient le temps de vous contacter. Merci de nous en faire part dès que possible.

NOS HEURES D'OUVERTURE

Vous pouvez passer à la bibliothèque et circuler dans les rayons durant les heures d'ouverture :

Mardi : 13 h 30 à 18 h 30 Mercredi : 13 h 30 à 18 h 30

La bibliothèque sera fermée pendant les 2 semaines de la construction, soit du 18 au 31 juillet.

Suivez-nous sur Facebook **Bibliothèque Au jardin des livres** pour connaître nos nouveautés!



Un gros merci de votre collaboration et de votre patience.

Marc-Olivier Laprise, responsable de la bibliothèque

LICENCE DE CHIENS

Une licence est obligatoire en vertu de la réglementation municipale. Vous pouvez l'obtenir au bureau municipal au coût de 20 \$ pour le premier chien et 25 \$ pour le deuxième, et ce pour la vie du chien.

Vous pouvez également inscrire votre animal en remplissant le formulaire en ligne à www.st-apollinaire.com, sur la page d'accueil, **PERMIS EN LIGNE**. L'enregistrement, ainsi que la médaille de votre chien vous seront transmis par la poste dans les jours suivants.

Le fait de ne pas identifier votre animal est passible d'une amende beaucoup plus importante que les droits à payer, soit de 100 \$ à 1000 \$, plus les frais de garde si le chien est errant.

Si vous n'êtes plus en possession de votre chien, veuillez nous en aviser en communiquant avec nous au 418 881-3996 afin de tenir nos registres à jour.



Merci de votre collaboration!



HORAIRE DES COLLECTES

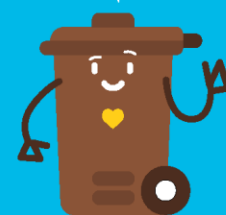


En période estivale
Chaque semaine



Entre la mi-novembre et la mi-mars
2 collectes

Consultez
votre calendrier
de collectes



La vie en brun.

VOUS FAITES DÉJÀ DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ?

Le bac brun est le complément idéal !

Continuez à utiliser votre composteur comme avant pour obtenir votre propre compost.

Complétez avec le bac brun pour les viandes, poissons, restes de repas et de salades contenant de la sauce/vinaigrette.

Congelez ces matières et sortez votre bac brun au besoin.

Filles d'Isabelle

Une certitude : nous vieillissons tous....

Je ne changerais jamais mes amies fantastiques, ma douce vie d'aujourd'hui ou ma famille bien aimée, pour quelques cheveux gris en moins.

En vieillissant, je suis plus amicale et moins critique envers moi-même. Je suis devenue mon amie. Je ne me blâme pas d'avoir acheté quelque chose dont je n'avais pas besoin. Je m'accorde le droit d'être désorganisée, d'être extravagante.

J'ai vu beaucoup d'amis, hommes et femmes, quitter ce monde trop tôt, partis avant de connaître la grande liberté de vieillir.

Je sais que la mémoire me fait parfois défaut, mais il y a des choses dans la vie qui devraient aussi être oubliées. Je me souviens des choses importantes, c'est l'essentiel ! Bien sûr, au fil des ans, mon cœur s'est brisé, mais les douleurs donnent force, compréhension et compassion.

J'ai la chance de vivre assez longtemps pour avoir mes cheveux gris, mes peines et mon rire sont gravés à jamais dans les sillons profonds de mon visage. J'ai gagné le droit de faire des erreurs, j'accepte d'être et j'aime la personne que je suis devenue.

Je ne vivrais pas éternellement, mais tant que je serai là, je ne perdrai pas de temps à regretter ce qui a pu être ou à s'inquiéter de ce qui sera.

Que notre amitié ne soit jamais brisée...

Unité - Amitié - Charité

Monique Defoy,
Régente du Cercle Madeleine de Verchères # 1110



LOCAL À LOUER À PLACE FRANCOEUR

Local à louer à Place Francoeur, 94, rue Principale.

Local # 5 : 212 pi² 499.79 \$/ mois

Pour information : 418 881-3996, poste 232.



L'ENTRAIDE

Bonjour chères citoyennes et chers citoyens de Saint-Apollinaire!

Nous sommes en été et les vacances approchent à grands pas. Nous voyons la lumière au bout du tunnel avec cette pandémie. Nous sommes fiers de notre communauté qui nous a aidées à traverser ces temps durs pour tous. Les fermetures et réouvertures en montagnes russes étaient difficiles pour chacun, et malgré tout, nous avons aidé des personnes et des organismes, et nous avons apporté du bonheur et de la gaieté aux résidents de notre CHSLD avec des fleurs, des ballons, des papillons et autres.

Nous avons fait un don à la Société canadienne du cancer au montant de **4600 \$**, qui représente le total de nos ventes du samedi 22 mai, ainsi que l'argent amassé en dons par notre équipe de L'Entraide pour le Relais pour la vie qui a eu lieu le 12 juin dernier.

Nous voulons vous informer que nous fermerons durant les vacances de la construction, soit du 19 juillet au 2 août inclusivement. Nous serons de retour le mardi 3 août avec des nouveautés. Une vente spéciale à 50 % de rabais pour tout en magasin aura lieu les semaines du 5 et 12 juillet.

Nous vous souhaitons de très belles vacances et un très bel été.

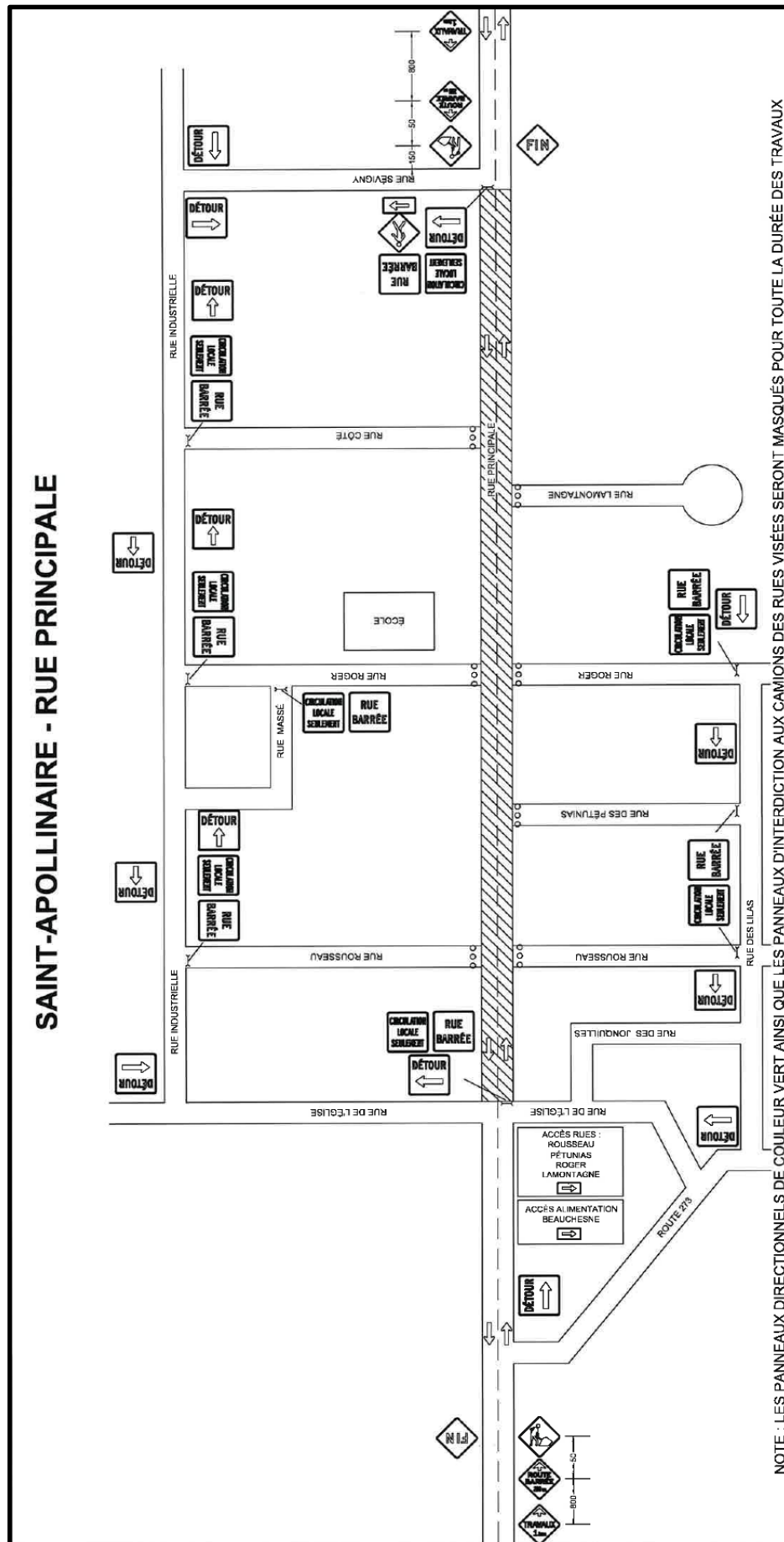
À bientôt!
Les bénévoles de L'Entraide
de Saint-Apollinaire



POCHETTES POUR NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous invitons les personnes nouvellement établies sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire à se présenter au bureau municipal, 11, rue Industrielle, afin de se procurer **une pochette des nouveaux arrivants**. Cette pochette contient plusieurs informations sur la Municipalité, tels la collecte des ordures et de la récupération, les numéros de téléphone utiles, les heures d'ouverture de la bibliothèque, du bureau municipal, de la SAAQ, une liste des commerces et industries, une épinglette des armoiries de Saint-Apollinaire avec le livret explicatif, etc.

TRAVAUX RUE PRINCIPALE - DÉTOURS



BEAUCOUP TROP DE DÉCHETS SONT RAMASSÉS EN BORDURE DES ROUTES

Lorsque vous mangez ou buvez dans votre auto, prévoyez un sac pour pouvoir jeter les déchets dans votre bac à ordures à votre arrivée à la maison.



Soyons civilisés!



La MRC de Lotbinière tient à informer la population qu'il est temps de planifier les travaux de rénovation de votre maison pour l'année 2021-2022 si vous désirez bénéficier d'une subvention pouvant atteindre **12 000 \$** dans le cadre du programme RénoRégion (PRR).

Pour être admissible au programme, l'évaluation municipale (valeur uniformisée) des bâtiments ne doit pas dépasser **120 000 \$**. Pour appliquer au programme, vous devez être propriétaire-occupant de la maison et le revenu annuel brut du ménage (note 1) variant de 29 000 \$ pour une personne seule, à 54 000 \$ pour une famille de six personnes, ceci pour obtenir le maximum de la subvention.

Cependant, un propriétaire n'est pas admissible s'il a déjà reçu une aide financière des programmes PRR ou RénoVillage (RVI) au cours des dix dernières années et du programme de Réparations d'urgence (PRU) au cours des cinq dernières années.

Vous devez d'abord compléter le formulaire disponible sur notre site internet www.mrcloftbiniere.org, afin de vous inscrire sur la liste d'admissibilité.

Pour joindre notre inspectrice mandataire Madame Judith Rémillard : 581-888-7300

Fait et donné par
Stéphane Bergeron, directeur général

Note 1 : Les revenus peuvent être légèrement supérieurs, une modulation de la subvention sera alors calculée. Exemple une personne seule gagne 31 500 \$, elle pourrait avoir droit à 80% de l'aide financière maximale.



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE VOITURETTE DE GOLF N'EST PAS UN VÉHICULE ROUTIER

Québec, le 23 juin 2021 - La Sûreté du Québec désire rappeler aux conducteurs de voiturette de golf les règles d'utilisation de ces véhicules. Il appert que la municipalité de Saint-Apollinaire, dont particulièrement le secteur du lac Sacré-Cœur, fait face à une situation récurrente annuellement concernant la circulation de ces voiturettes à l'apparition de la période estivale.

Nous rappelons donc que le Code de la sécurité routière spécifie qu'aucun véhicule ne peut circuler sur la voie publique sans immatriculation ou même s'il est exempté d'immatriculation.

Donc, les conducteurs de ce type de véhicule qui circulent sur la voie publique, autre que pour traverser celle-ci à angle droit comme le stipule le Code de la sécurité routière, sont en infraction selon l'article 421.1 codification 12 et s'exposent à un constat d'infraction de 100 \$ plus les frais soit, 172 \$.

La Sûreté du Québec portera une attention particulière sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire dont, entre autres, le secteur du lac Sacré-Cœur afin de sécuriser l'ensemble des usagers du réseau routier.

- 30 -

Service des communications et de la prévention
Sûreté du Québec
Région de Québec/Chaudière-Appalaches
418 623-6452
www.sq.gouv.qc.ca



GAGNER UNE CARTE CADEAU AU VILLAGE VACANCE VALCARTIER

- 1 TIRAGE PAR SEMAINE (10, 17, 24 ET 31 JUILLET 2021)
- 1 ÉNIGME PAR SEMAINE
- TROUVEZ L'ENDROIT ET TROUVEZ LE MOT MYSTÈRE
- ENVOYEZ UNE PHOTO DE VOTRE FAMILLE AVEC LE MOT MYSTÈRE



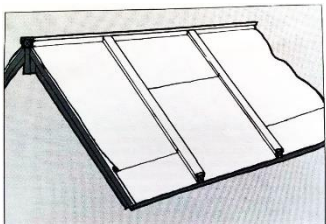
POUR PARTICIPER : jean-michel.blouin@st-apolinaire.com

Détails architecturaux caractéristiques

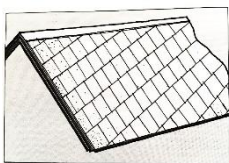
Saint-Apollinaire

A. Toiture

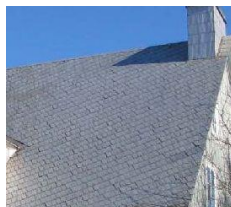
1. Tôle à la canadienne et tôle à baguettes



Tôle à baguette



Tôle à la canadienne



Lucarne en trapèze



Lucarne en pignon



Lucarne rampante

2. Cheminée à encorbellement



3. Retour de corniche



4. Lucarnes : en pignon, à fronton, rampante, pendante, en trapèze, triangulaire



Lucarne à versants triangulaires



Lucarne en fronton

5. Modillons et denticules



B. Volumétrie

6. Avant-corps engagé ou en retour d'angle



7. Tourelles engagées



8. Avant-corps en pénétration



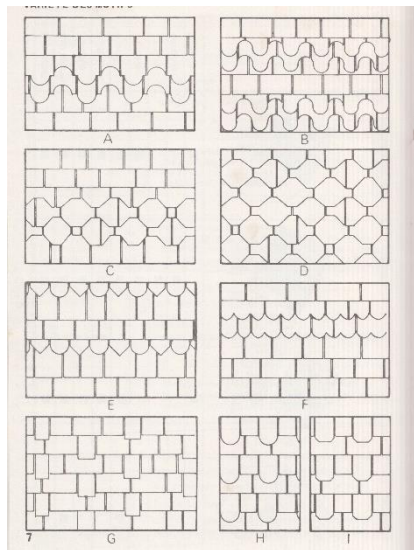
C. Murs

9. Bardeau d'amiante-ciment en losange



10. Bardeau de bois décoratif

Plusieurs motifs typiques



11. Planches cornières décoratives



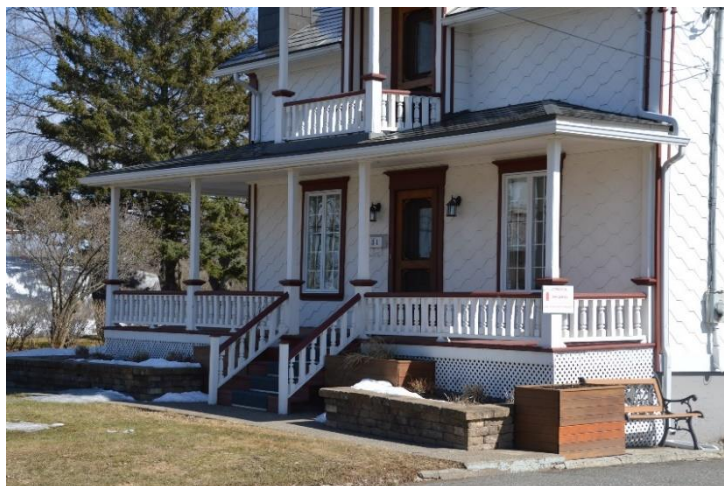
12. Distinction des pignons



Distinction des pignons par du bardeau de bois ou une orientation des planches

D. Galeries et balcons

13. Galerie couverte avec toiture à croupes



14. Galerie couverte courant sur plusieurs façades



15. Balcon couvert en pénétration



16. Logette sur galerie

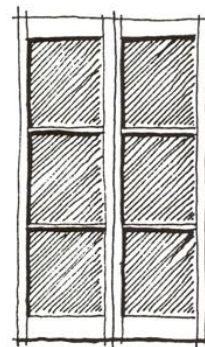


17. Menuiserie de galerie et balcon : aisseliers, poteaux chanfreinés et lambrequin

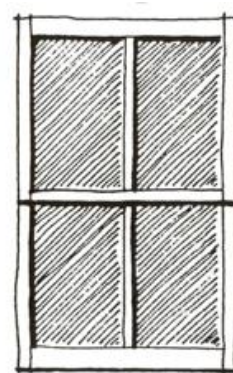


E. Fenêtres

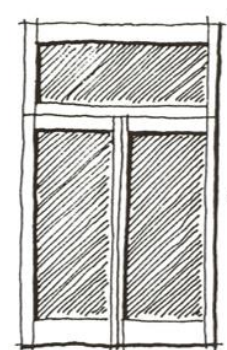
18. Fenêtres à battants à carreaux



19. Fenêtre à guillotine à 2 carreaux sur 2 carreaux



20. Fenêtre à deux ouvrants et imposte à carreaux



21. Encadrements

A. En bâtière



B. À linteau projetant



C. À volutes



D. À architrave



Le marché public Goûtez Lotbinière

Saint-Apollinaire

Légumes, fruits et autres produits frais

LOCAUX




*Archive 2019

L'arrivée de la saison estivale rime avec le retour du marché public de Saint-Apollinaire!

Marché public Goûtez Lotbinière (9e édition)

148, rue Principale, sur le site extérieur du IGA Veilleux et du Jean Coutu, Caroline Beauchemin

Sur place

1. Boulangerie artisanale - Croûte et Brioche
2. Ferme La Rosée du Matin
3. La Ferme au Jardin de Luce
4. La Voie des Jardins
5. Douceurs et Folie avec La Ferme Mépat
6. Autres entreprises à confirmer...

Tous les jeudis du 1er juillet au 30 septembre 2021!

Nouvelles heures d'ouverture: 14 h 00 à 18 h 00

MRC Lotbinière Saint-Apollinaire IGA Veilleux Jean Coutu

Téléchargez la carte touristique

Tourisme Lotbinière

ONDAGO

Disponible sur App Store

Disponible sur Google play




Lancement d'un site de camions de cuisine de rue à Saint-Apollinaire

Nous aurons des camions de cuisine de rue qui auront chacun leur type de cuisine ainsi que des spécialités diverses. Le concept de cette nouvelle attraction à Saint-Apollinaire est de faire découvrir de nombreux talents en restauration rapide.

508, rue Laurier
Saint-Apollinaire
581 681-0726



1000, St-Joseph
St-Flavien, Qc
G0S 2M0
418-728-4825

VACCINATION

Saviez-vous qu'un service d'accompagnement-transport bénévole vers les Centres de vaccination COVID est offert gratuitement aux personnes de 50 ans et plus grâce au CAB et au CISSS? Nous répondons, dans la mesure du possible, à toutes les demandes et nous vous recommandons de prendre le rendez-vous de vaccination sur semaine.

Pour information communiquer:
Mélanie, intervenante au CPAL
418-728-4825 poste 102



Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

Convergence
action bénévole

SÉANCE ORDINAIRE 7 JUIN 2021

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 908-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le Règlement no 898-2021 est entré en vigueur le 14 avril 2021;

ATTENDU QUE le 1^{er} paragraphe de l'article 7.5 intitulé Utilisation temporaire d'un véhicule ou d'un équipement de camping et utilisation restreinte d'une roulotte n'aurait pas dû être remplacé, mais seulement le 2^e paragraphe;

ATTENDU QUE le paragraphe supprimé est essentiel au Règlement de zonage no 590-2007 et qu'il faut régulariser la situation par un nouvel amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été publiée du 11 au 25 mai 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 908-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 908-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le règlement no 908-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de modifier l'article 7.5.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 909-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de l'adapter suite à l'introduction de nouveaux matériaux et de nouvelles pratiques dans l'industrie de la construction, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est opportun de préciser l'encadrement réglementaire concernant l'utilisation du bois comme matériau de construction d'un mur de soutènement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 909-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE – 172, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-349 pour la propriété située au 172, rue Industrielle;

ATTENDU QUE la demande consiste à implanter un dôme de 24 pi x 36 pi dans la cour latérale de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-349 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE – 280, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis numéro 2021-359 et 2021-360 pour la propriété située au 280, rue Laurier;

ATTENDU QUE la demande 2021-359 consiste à refaire le revêtement extérieur du bâtiment principal alors que la demande 2021-360 est pour

l'implantation d'un conteneur à des fins d'entreposage dans la cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé 3 propositions de façade pour le revêtement extérieur et a proposé une haie sur une partie de la ligne latérale afin de dissimuler la vue du conteneur;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation des demandes en choisissant la proposition numéro deux pour la façade du bâtiment principal et en recommandant que le conteneur soit peint de la même couleur que le revêtement extérieur du mur arrière du bâtiment principal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-359 soit autorisée comme demandé avec la proposition numéro deux.

Que la demande de permis numéro 2021-360 soit autorisée comme demandé en recommandant que le conteneur soit peint de la même couleur que le revêtement extérieur du mur arrière du bâtiment principal.

Adopté à l'unanimité

PIIA ROUTE 273 ET DÉROGATION MINEURE – 399, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-381 pour la propriété située au 399, route 273;

ATTENDU QUE la demande consiste à implanter une clôture à mailles noires avec lattes sur une partie de la ligne avant de la propriété afin de dissimuler l'entreposage extérieur du commerce;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la hauteur de la clôture et de l'entreposage extérieur soit de 12 pieds;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2021-047 puisque la hauteur maximale d'une clôture pour un usage non résidentiel et pour l'entreposage extérieur est de 3 mètres (10 pieds) en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure (consultation écrite) a été publié du 20 mai au 4 juin 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 et au Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la dérogation mineure et de la demande de permis et recommande que la clôture soit de couleur grise, que des sections à angle de 90 degrés soient ajoutées aux extrémités de la clôture, que la clôture existante près du bâtiment complémentaire soit remplacée par le même type de clôture à mailles de 12 pieds de hauteur et qu'une plantation de verdure ou de plantes grimpantes soit réalisée devant les clôtures du côté de la route 273;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-047 soit autorisée comme demandé considérant que le niveau de la route 273 est plus élevé que celui du terrain. La demande est acceptée avec les conditions suivantes :

- Que des sections à angle de 90 degrés soient ajoutées à chaque extrémité de la clôture;
- Que la clôture existante près du bâtiment complémentaire soit remplacée par le même type de clôture à mailles de 12 pieds de hauteur
- Qu'une plantation de verdure ou de plantes grimpantes soit réalisée devant les clôtures du côté de la route 273.

Que la demande de permis numéro 2021-381 soit autorisée selon les exigences de la dérogation mineure et que la clôture à mailles soit de couleur grise afin qu'elle se confonde avec la couleur du revêtement extérieur des bâtiments.

Adopté à l'unanimité

DÉROGATION MINEURE – 586, RANG SAINT-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis de lotissement numéro 2021-006 pour la propriété située au 586, rang Saint-Lazare;

ATTENDU QUE la demande consiste à lotir un nouveau lot ayant une largeur de 44.56 mètres;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2021-044 afin d'autoriser un lot d'une largeur de 44.56 mètres alors que la largeur minimale pour un lot non desservi est de 45 mètres en vertu du Règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure (consultation écrite) a été publié du 20 mai au 4 juin 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-044 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

PIIA PATRIMOINE – 564, RANG MARIGOT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis numéro 2021-365 et 2021-366 pour la propriété située au 564, rang Marigot;

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-366 consiste à remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal par du revêtement de type canexel couleur kaki et pour remplacer les fenêtres pour des fenêtres à guillotine en PVC blanc;

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-365 consiste à installer une clôture à mailles blanches avec lattes en cour latérale et arrière;

ATTENDU QUE l'architecte-conseil recommande les travaux de rénovation et pour la clôture, il recommande plutôt une clôture de bois ou de fer forgé;

ATTENDU QUE le propriétaire avait octroyé le contrat pour la clôture avant la mise en vigueur du règlement no 896-2021, qu'une clôture de bois coûterait le double d'une clôture à mailles et qu'il perdrait son acompte de 950 \$;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de ces demandes et recommande l'ajout d'encadrements aux ouvertures du bâtiment principal;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-366 soit autorisée comme demandé en ajoutant des encadrements aux ouvertures.

Que la demande de permis numéro 2021-365 soit autorisée comme demandé avec une clôture à mailles blanches avec lattes en ajoutant quelques arbres ou arbustes devant la clôture dans la cour avant.

Adopté à l'unanimité

PIIA PATRIMOINE – 791, RANG DE PIERRICHE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-397 pour la propriété située au 791, rang de Pierriche;

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur des pignons du bâtiment principal par du revêtement de type Maibec et remplacer les fenêtres de l'étage pour un modèle à battant avec carrelage en PVC blanc;

ATTENDU QUE la demande consiste également à refaire la galerie fermée arrière avec le même revêtement extérieur que les pignons et remplacer les fenêtres pour des fenêtres de bois à carrelage;

ATTENDU QUE les propriétaires ont eu recours à la clinique d'architecture patrimoniale CAPCHA offerte par la MRC de Lotbinière pour les aider dans leur projet;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-397 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

PIIA PATRIMOINE – 81, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-367 pour la propriété située au 81, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande consiste à installer une clôture à mailles noires avec lattes sur une partie de la ligne latérale en cour arrière;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-367 soit autorisée comme demandé considérant que la clôture ne sera pas très visible des rues Principale et des Pétunias.

Adopté à l'unanimité

PIIA PATRIMOINE – 840, RANG DU BOIS-DE-L'AIL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-456 pour la propriété située au 840, rang du Bois-de-l'Ail;

ATTENDU QUE la demande consiste à démolir la galerie avant et reconstruire deux galeries plus petites devant la porte avant et la porte de la cuisine d'été;

ATTENDU QUE l'architecte-conseil a recommandé les travaux pour la construction des galeries en bois avec rampe en bois et treillis sous les galeries;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-456 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

PIIA AFFICHAGE – 520, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-396 pour la propriété située au 520, rue Laurier;

ATTENDU QUE la demande consiste à installer une nouvelle enseigne murale, des enseignes sur vitrines et des enseignes utilitaires;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-396 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2021

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du camp de jour La Rigole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats, 31 animateurs et animatrices pour le camp de jour 2021. La liste peut être consultée au centre Multifonctionnel.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant pour se conformer à la réglementation sur la COVID-19;

D'autoriser Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR L'ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée via les réseaux sociaux et dans la programmation des loisirs, pour l'embauche d'un préposé à l'entretien des parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Sammy Chiasson à titre de préposé à l'entretien des parcs pour l'été 2021, selon les modalités prévues au contrat.

Monsieur Chiasson est engagé rétroactivement au 25 mai 2021, à 40 h/semaine, jusqu'à la fin août.

D'autoriser Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA CRÉATION D'UN PARC DERRIÈRE LA MAISON DE LA FAMILLE

ATTENDU QUE la Municipalité désire implanter un parc avec module de jeux pour les enfants sur le terrain de la Municipalité sis derrière la Maison de la Famille;

ATTENDU QUE la firme d'architecte qui a produit les plans, a inséré aux documents, des modules de jeux de la compagnie Eskair et de la compagnie Jambette;

ATTENDU QU'il a été demandé à la firme d'architecte de nous produire un document avec des comparables de prix pour les différents modules de jeux et il s'avère que les prix de la compagnie Eskair étaient les plus bas;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'équipement de modules de jeux auprès de la compagnie Eskair au coût de 41 776.29 \$ taxes incluses.

Le prix comprend l'équipement suivant :

- Grimpeur vertical filet
- Grimpeur vertical rondin de bois
- Grimpeur totem
- Traverse de bûches
- Échelle horizontale inclinée junior

ainsi que la préparation du terrain comprenant le temps d'homme et machinerie, l'excavation, fibre de cèdre, bordures, terre, pierre, sable, etc.

Que la somme nécessaire, soit 41 776.29 \$, soit prise à même le fond de parc et terrain de jeux.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE DE 3 POMPIERS

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif du service afin de répondre aux exigences du schéma de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que le directeur et les officiers du service de sécurité incendie ont recommandé l'embauche de 3 nouveaux membres;

ATTENDU QUE les candidats devront s'engager à répondre aux exigences de formation du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de messieurs Pascal Busque, Ludovick Lemieux et Philippe Monnier, comme pompiers volontaires et qu'ils soient soumis à une période de probation de 1 an.

Adopté à l'unanimité.

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES DE LA RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux de prolongement des services de la rue Industrielle;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firme	Pointage
ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc.	14.24
Apex Expert Conseil inc.,	11.48
Stantec Experts-conseils ltée	11.31
GBI Experts-Conseils	10.61

ATTENDU QUE l'offre ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. le mandat pour la réalisation de plans, devis et la surveillance de travaux de prolongement des services de la rue Industrielle, pour la somme de 89 913.81 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSTALLATION PÉTROLIÈRE AU RÉSERVOIR D'EAU POUR LA POMPE À INCENDIE – RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'installation pétrolière au réservoir d'eau pour la pompe à incendie sur la rue Industrielle;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- SM Construction au montant de 22 955 \$ plus les taxes applicables
- Gilles Fournier inc. au montant de 32 000 \$ plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour le remplacement du réservoir journalier au plus bas soumissionnaire, soit SM Construction, au montant mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION : FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

Fidèle à son engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire, Bernard Ouellet, présente les faits saillants du rapport financier 2020, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Ce rapport a été diffusé dans le journal local *L'Apollinairois* de juin 2021.

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE COMME SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE madame Manon Bouchard a remis sa démission;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée en mai dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Josée Martineau pour occuper le poste de secrétaire administrative.

Le poste est à temps plein, 35 heures/semaine, et débutant le 21 juin 2021.

Que les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION DE BERNARD OUELLET COMME REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ AVEUSEUR DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière, de par son entente avec le MEI, a pour mandat de mettre en place le nouveau service Accès Entreprise Québec incluant l'obligation de former un comité aviseur et d'y adjoindre un représentant de la ville la plus peuplée de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière demande la participation d'un représentant de la Municipalité de Saint-Apollinaire pour siéger dans ce nouveau comité;

ATTENDU QUE ce comité composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire aura pour but

d'orienter et de déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer le maire, Bernard Ouellet, comme représentant sur le comité aviseur de la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 910-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le Règlement no 910-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Une présentation de ce projet de règlement est faite séance tenante.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 911-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le Règlement no 911-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications.

Une présentation de ce projet de règlement est faite séance tenante.

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU unanimement

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Adopté à l'unanimité.

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-202, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande.

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

PROCHAINE SÉANCE : 9 AOÛT

Changeons de regard sur L'EAU
Mieux connaître l'eau pour mieux la consommer

ADOPTONS

LES BONS GESTES

Usages domestiques

Réparer toute fuite d'eau sans tarder

Privilégier les douches aux bains

Installer des équipements sanitaires économes en eau

Agriculture

Changement des pratiques d'irrigation
Choix de cultures moins consommatrices d'eau

Industrie

Amélioration des modes opératoires, plus économes en eau

Collectivités

Entretien des réseaux et réparation des fuites.
Collecte des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et terrains de sport

Le saviez-vous ?

97% de l'eau sur Terre est **salée**

3% de l'eau seulement est **douce**

dont **1/4** est à l'état liquide...

0,7% d'eau douce liquide sur Terre !

AÉROPORT DE NEUVILLE À ST-APOLLINAIRE
CNV9 À CAA4

SERVICE DE NAVETTE AÉRIENNE

95\$ tx in. par personne
Service offert de 6h à 9h et 16h à 18h
Taxis disponibles aux aéroports

Sur réservation seulement

Attitude-Hélicoptère au 418 476-4354, poste 1.

Attitude-Hélicoptère vous offre un service de navette de l'aéroport de Neuville à l'aéroport de Saint-Apollinaire durant la période des travaux du pont Pierre-Laporte.

Du 8 au 18 août, du lundi au vendredi. Vol à bord d'un hélicoptère R44 (3 passagers). Trajet de 5 minutes. Service offert au 15 minutes de 6 h à 9 h et de 16 h à 18 h.

Réservation de votre siège obligatoire. Service de taxi disponible aux aéroports. Stationnement gratuits aux aéroports.

95 \$ par personne taxes incluses.

Pour plus d'information et pour réservation contactez le 418 476-4354, poste 1

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

JUIN 2021

BONS COUPS DE L'ORGANISME

- Ateliers sur l'hygiène menstruelle écologique animés dans chaque MDJ par le Centre-Femmes de Lotbinière.
- Hommages pour souligner le travail des employés en Maison de Jeunes publiés sur nos réseaux sociaux pendant le mois de mai.

À VENIR

- Juin : Fin du programme de 6e années
- Juin : Cours de Zumba à l'extérieur dans le cadre du défi « Ensemble, tout va mieux » de ParticipACTION
- Juin : Projet Jeunes sans tabou !
- 13 juin : Boîte d'activité en ligne : Dégustation de collations du monde
- 16 juin : Assemblée générale annuelle de l'organisme
- Juin-Juillet : Vente d'accessoires tie-dye faits par les jeunes. Pour nous encourager, visitez notre page Facebook.

rjlotbiniere
 rjlotbiniere
 rjlotbiniere
 Regroupement des jeunes de Lotbinière

www.rjlotbiniere.com

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Télec. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Josée Martineau, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

HORAIRE D'ÉTÉ : Vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h

www.st-apolinaire.com



Centre Multifonctionnel



20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale

Ordures ménagères

Tél. : 418 881-3996, poste 222

Directrice de la Régie : Mélanie Boily



SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : du lundi au mercredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

HORAIRE D'ÉTÉ : Vendredi de 8 h 30 à 15 h

www.saaq.gouv.qc.ca

Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : 9 h 30 à 12 h
Mardi : 13 h 30 à 18 h 30
Mercredi : 13 h 30 à 18 h 30
Jeudi : 16 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h
Lundi et vendredi : FERMÉ



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Inspecteur des travaux publics : Renault Lepage

Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238
Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du service incendie : Martin Miller



SERI IMPRESSION

IMPRESSION DE VÊTEMENTS CORPORATIFS

Séri-Impression, nous sommes l'endroit idéal pour les entreprises ou entrepreneurs à la recherche d'un service hors pair pour l'achat et la personnalisation de vêtements corporatifs.

Nous sommes attentionnés à vos besoins et respectons votre budget avec des prix des plus compétitifs.

Nous personnalisons vos vêtements à notre commerce situé à Saint-Apollinaire et par le fait même, nous avons toujours le plein contrôle de la qualité de vos vêtements.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus d'information concernant nos produits!



Contactez-nous!

581 307-1539

Séri-Impression

Steve Pellerin
581-307-1539

stevepellerin@hotmail.com
Suivez-nous sur facebook